



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 25762

### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur le problème de la dyslexie que rencontrent de très nombreux enfants. L'échec scolaire, l'illettrisme, et par la suite l'exclusion, menacent ces enfants lorsque le dépistage de leur handicap ne se fait pas à un âge suffisamment précoce. Actuellement, la majorité des spécialistes s'entendent pour affirmer que dès la maternelle certains signes permettent d'identifier les enfants à risque. Plusieurs tests adaptés aux tout-petits ont prouvé leur efficacité, mais leur usage semble encore très limité dans les établissements scolaires. De plus, il semblerait que les professeurs des écoles manquent encore de formation pour détecter cette maladie sans la confondre avec un problème psychologique. Une revue scientifique, parue récemment, met l'accent sur la gravité de ce problème, révélant un lien fonctionnel entre la dyslexie et l'illettrisme. Sur cent jeunes illettrés en situation précaire, 36 % seraient en fait des dyslexiques que l'on n'a pas su identifier à temps. Aussi, à l'heure où des moyens supplémentaires vont être déployés pour renforcer la lutte contre les exclusions, notamment en milieu scolaire, il lui demande si elle n'envisagerait pas de proposer des mesures concrètes, en concertation avec le ministère de la santé, pour rendre obligatoire dès la maternelle le dépistage de ce handicap.

### Texte de la réponse

La dyslexie est un trouble de l'apprentissage du langage écrit, mais elle commence bien souvent chez l'enfant par un trouble du langage parlé (dysphasie), c'est pourquoi ces deux manifestations des troubles du développement du langage sont indissociables. Les difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture des enfants dyslexiques sont souvent mal interprétées par le milieu scolaire, qui, par méconnaissance la plupart du temps de ce problème, attribue celles-ci à la paresse, à un milieu familial et social défavorable, voire à des déficiences intellectuelles, alors même que les véritables raisons, semble-t-il, doivent être recherchées ailleurs, notamment dans le fait que l'enfant dyslexique dont le handicap n'a pas été clairement identifié et dépisté se voit, faute d'un enseignement adapté, difficilement rééduqué, ce qui amplifie d'autant plus ses difficultés. En l'état actuel des connaissances, les spécialistes préconisent un dépistage précoce de la dyslexie dès le plus jeune âge de l'enfant, afin que la rééducation ait des chances de donner de bons résultats. Dans ce domaine, le ministère de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie a pris conscience de l'importance du problème. Le plan de relance pour la santé scolaire présenté le 11 mars 1998 entend améliorer le dépistage et le meilleur suivi des problèmes de santé que peuvent rencontrer les enfants scolarisés dès l'école maternelle. Le renforcement de la continuité du travail entre la protection maternelle et infantile (PMI) et la médecine scolaire, qui figure parmi l'une des vingt mesures de ce plan, a pour objectif d'assurer le suivi spécifique des enfants dont l'état de santé est déficient et qui ont été repérés grâce aux bilans systématiques réalisés, soit par la PMI pour les élèves de trois-quatre ans, soit par le service de promotion de la santé en faveur des élèves du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie pour les élèves de six ans. Les enfants ainsi dépistés doivent être orientés vers une prise en charge spécialisée. Cette dernière, réalisée durant la scolarité primaire, doit permettre le traitement des enfants repérés notamment pour un déficit visuel ou auditif, des soins bucco-dentaires, des troubles du langage et de la psycho-motricité et des difficultés de

communication. Dans cet esprit, une étude de faisabilité est actuellement menée au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en vue d'étendre à l'ensemble des académies l'expérience mise en oeuvre par les personnels de santé de l'académie de Grenoble depuis la rentrée scolaire 1998 et qui a, entre autre objectif, de renforcer les dépistages afin de mieux détecter notamment les troubles de l'apprentissage du langage et en particulier ceux de la lecture à partir de la mise en place d'un protocole centré sur l'évaluation des compétences neuro-sensorielles de l'élève.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25762

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 février 1999, page 1021

**Réponse publiée le :** 28 juin 1999, page 3997